

**Mesures COVID :**

<b>NIVEAU 1</b>	Chaque responsable d'équipe doit arriver avec sa liste d'élèves et la donner au responsable de la journée qui centralise les différentes listes s'il y a plusieurs équipes (document distinct de la feuille de match). Port du masque obligatoire pour l'ensemble des participants, gel hydro à mettre à l'entrée des salles. Chaque équipe amène ses chasubles en cas de couleur de maillots identique à l'une des autres équipes.
<b>NIVEAU 2</b>	
<b>NIVEAU 3</b>	
<b>NIVEAU 4</b>	En fonction du classement établi par l'Etat le jeudi précédant la rencontre, tous les établissements en zone 2 ne peuvent pas participer aux journées de sports collectifs en salle organisées le mercredi suivant.

**RAPPEL :**

**Arbitrage :** Il est rappelé qu'à chaque rencontre, chaque équipe est tenue de fournir un arbitre (toutefois un accord préalable peut être trouvé entre les 2 équipes).  
Il est demandé à chaque établissement de recenser et fournir au comité la liste de ses arbitres officiels de Sports co afin d'établir un fichier national.

<b><u>Amendes :</u></b>	Forfait général d'une équipe	30 €
	Forfait pour un match	10 €
	Forfait non déclaré	30 €
	+ paiement intégral des frais d'arbitrage et de transport de l'équipe adverse	
	Retard de communication d'un résultat	10 €
	Résultat non communiqué	10 €
	Report d'un match non averti	10 €

**Feuilles de matchs :** à télécharger sur le site : <http://www.ugsel-pl.fr/>

Chaque équipe doit se présenter sur le terrain avec une feuille de match et des licences en règle (signature du Chef d'Établissement, tampon, photo et certificat médical si surclassement)

L'équipe vainqueur doit obligatoirement téléphoner le **résultat au secrétariat territorial le mercredi soir ou le jeudi matin au plus tard** (vous pourrez laisser vos résultats sur le répondeur téléphonique : 02-41-68-26-28 ou par mail : [ugselpl@saumur.net](mailto:ugselpl@saumur.net)).

Dans tous les cas, la feuille de match doit être envoyée au secrétariat territorial et remplie correctement (sans oublier la date, le lieu, la couleur des maillots et le nom du manager).

**L'équipe vainqueur ne transmettant pas son résultat avant le jeudi 12 h 00 sera soumise à une amende de 10 €.**

**Report :**

***Il est tout à fait exceptionnel.*** La demande doit être formulée par écrit à l'UGSEL territoriale et l'établissement doit obtenir l'accord par écrit de l'équipe adverse. Si le report demandé entraîne l'impossibilité de jouer par la suite, l'équipe ayant demandé le report sera déclarée perdante.

**Forfait :**

Tout forfait entraîne l'obligation d'avertir l'équipe ou les équipes adverse(s), ainsi que le secrétariat organisateur et le **secrétariat territorial**. La date limite est la veille avant 12 h 00.

**Le premier nommé reçoit :**

**VOLLEY JG**

Aucune équipe engagée.

**VOLLEY CJF**

Jean XXIII LES HERBIERS 1

Jean XXIII LES HERBIERS 2

1-déc-21 Rencontre avec les équipes Promo du 85.

26-janv-22 Finale à 6 avec les 4 finalistes Promo.

Formule Promo avec les autres équipes et formule Elite entre les 2 équipes de Jean XXIII pour déterminer le champion régional.

**Le National aura lieu à St Brieuc (22).**

**VOLLEY CG**

Aucune équipe engagée.

**VOLLEY MG**

St Paul REZÉ 1

St Paul REZÉ 2

Voir sur le site de l'UGSEL 44 pour les matchs.

Une équipe de St Paul Rezé est qualifiée pour le National Elite (merci de nous confirmer sa participation).

**Pas de lieu pour la National pour le moment.**

**VOLLEY MF**

1 seule équipe engagée : St Paul REZÉ : qualifiée pour le National (merci de me confirmer sa participation).

L'équipe est invitée aux 2 plateaux avec les équipes Promo le 12/01/22 à Nantes et le 23/02/22 aux Herbiers.

**Pas de lieu pour la National pour le moment.**